



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} février 2018
C.12/28 – SE – SA-cc

Etudes et créations de zones de baignade sur les rives du lac

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il est actuellement nécessaire de démarrer de nouveaux projets relatifs aux études et créations de zones de baignade pour répondre aux demandes pressantes à ce sujet. Il est notamment prévu de créer une zone de baignade à la Jetée de la Compagnie en 2018, ainsi que d'étudier la faisabilité d'une zone dans le Vieux-Port d'Ouchy.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 11 janvier 2018, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 200'000.-. Ce montant servira à financer les études et créations de zones de baignade.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 22 janvier 2018.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch